



MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Convention sur Certaines Armes Classiques

Réunion informelle d'experts sur les systèmes d'armes létaux autonomes (SALA)
(Genève, 13-16 mai 2014)

Intervention générale

Monsieur le Président,

La France se félicite que les Etats parties à la Convention sur certaines armes classiques se soient saisis de la question des systèmes d'armes létaux autonomes (SALA), qui constituent une problématique émergente dans le domaine de la maîtrise des armements. Notre convention est le cadre idéal pour discuter de ce sujet, puisqu'elle rassemble toutes les expertises nécessaires, tout en ayant une approche équilibrée entre les nécessités de défense et les préoccupations humanitaires.

C'est d'ailleurs la première fois que ce sujet est abordé dans une enceinte officielle par les Etats, au niveau international. Nous espérons que cette réunion aura amené les Etats qui n'avaient pas encore d'opinion clairement définie à approfondir leurs réflexions et à fixer une position officielle. Si ce n'était pas encore le cas, cette réunion y contribuera sans aucun doute.

Cette première réunion doit nous permettre d'identifier les questions clé qui accompagnent le développement des SALA. Le sujet est encore dans une phase exploratoire et il nous paraît nécessaire de garder à l'esprit que certains progrès techniques, avancés ou ruptures technologiques futures, que nous ne pouvons pas prévoir aujourd'hui, pourraient modifier substantiellement les données de la question et rendre pertinent un réexamen périodique.

A défaut de conclure sur tous les thèmes qui seront discutés, nous devons au moins avoir pour ambition de rechercher une compréhension commune de ce que nous entendons par "système d'arme létal autonome". A cet égard, deux éléments semblent essentiels :

- nous parlons de technologies émergentes, en cours de développement, et par conséquent non encore utilisées dans des systèmes d'armes existants ;
- nous parlons de systèmes autonomes, et non de systèmes automatisés ou télé-opérés ; ils impliquent donc une absence de supervision humaine. La délégation française reviendra plus en détail sur cette question dans ses interventions ultérieures.

Il faut enfin garder à l'esprit que les technologies en question sont duales, et peuvent avoir de nombreuses applications civiles, pacifiques, légitimes et utiles. En aucun cas, il ne doit s'agir de limiter la recherche dans ce domaine.

Je suis certain que ces quatre jours de débats nous permettront d'avancer de manière constructive et d'identifier les questions qui mériteraient d'être approfondies lors d'éventuelles séances à venir.

Je vous remercie./.